

A2M OUEST
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : LD SALTGOURDE
24 430 MARSAC SUR L'ISLE
901 248 401 RCS PERIGUEUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 2 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le deux janvier,

A 14 heures,

La société 4R FINANCE, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros dont le siège social est sis 6B boulevard Bertrand de Born 24000 PERIGUEUX, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de PERIGUEUX sous le numéro 900 384 538,

Représentée aux présentes par son Président, Monsieur Maxime RIVIERE,

Associée unique de la société A2M OUEST,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Maxime RIVIERE, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur Maxime RIVIERE, de ses fonctions de Président et ce à compter de ce jour.

La société 4R FINANCES, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros dont le siège social est sis 6B boulevard Bertrand de Born 24000 PERIGUEUX, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de PERIGUEUX sous le numéro 900 384 538, est nommée comme Présidente de la société à compter de ce jour pour une durée illimitée.

La société 4R FINANCES exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

La société 4R FINANCES, représentée par Monsieur Maxime RIVIERE, déclare qu'elle accepte les fonctions de Présidente et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Monsieur Maxime RIVIERE


La société 4R FINANCE

Représentée par son Président

Monsieur Maxime RIVIERE

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente
